

(N° 74.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1853.

(Voir les Nos 110 et 146 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1853, à la somme de deux millions dix-huit mille francs (fr. 2,018,000), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 30 mars 1852.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) CH. VERMEIRE.
H. ANSIAU.*

Budget des Non-valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1853.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	<i>Non-valeurs.</i>			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	310,000 »	»	848,000 »
2	— — — personnelle	400,000 »	»	
3	— sur le droit de patente	80,000 »	»	
4	— sur les redevances des mines	18,000 »	»	
5	— sur le droit de débit des boissons alcoo- liques	15,000 »	»	
6	— sur le droit de débit des tabacs	15,000 »	»	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inacti- vité de bateaux	10,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	CHAPITRE II.			
	<i>Remboursements.</i>			
8	Contributions directes, douanes et accises. {	Restitution de droits perçus abu- sivement	28,000 »	1,170,000 »
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . .	1,000 »	
10		Remboursement du péage sur l'Escaut	800,000 »	
11	Enregistrement, domaines et forêts. {	Restitution de droits amendes, frais, etc., perçus abusive- ment en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. —		
		Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 »	
12	Trésor public. — Remboursements divers	1,000 »	»	
13	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers	80,000 »	»	
14	Déficit des divers comptables de l'État	10,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSE- MENTS fr.	2,018,000 »	»	2,018,000 »